



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

filière socio-éducative

Question écrite n° 75494

Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les préoccupations des agents de la fonction publique hospitalière, membres des filières socio-éducatives. Malgré l'engagement pris par l'État lors du protocole d'accord du 14 mars 2001, cette filière professionnelle a été exclue des revalorisations salariales et des améliorations de déroulement de carrières dont ont bénéficié d'autres catégories d'agents également en contact avec nos concitoyens. Ainsi, la filière socio-éducative ressent un profond sentiment d'injustice et d'inégalité. Il lui demande donc quelle mesure il entend prendre afin de mettre fin à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75494

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9384